
*Direction du personnel, des services
et de la modernisation*

**Rectificatif à l'arrêté du 20 décembre 2001 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification
indiciaire dans les services centraux et assimilés du ministère de l'équipement, des transports et du logement**

NOR : *EQUI0410283Z*

Dans le *Bulletin officiel* n° 2004-16 du 10 septembre 2004, page 37 à 39.

Il convient de ne pas tenir compte de « l'annexe à l'arrêté du 28 octobre 2002 modifiant l'arrêté du 20 décembre 2001 concernant la direction du personnel, des services et de la modernisation ».